

Avis technique

Recyclabilité des papiers :

CCP50-EVOHB35, LEIPABARRIER E40-EVOHB24, LEIPABARRIER E40-EVOHB35, LEIPABARRIER E50-EVOHB35, LEIPABARRIER E50-EVOHB43



ÉLÉMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX	GENERALITES	
	Demandeur	LEIPA GEORG LEINFELDER GmbH
	Date de la demande	JUIN 2020
	Dénomination	LEIPABARRIER
	Marché	Alimentaire
	Type de produit emballé	Aliments
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Feuille
	Dimension	-
	Contenance	-
	Poids	Entre 64 g et 85 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier/ plastique PE-EVOH-PE
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/ vernis	Encre nitrocellulosique
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE ¹	
	Papier-carton	Entre 54% et 63%
Plastique	PE : entre 31% et 39% EVOH : entre 6% et 9%	
Autres	0 %	
→ Élément majoritaire : papier -carton		

PRE-REQUIS

- La feuille est constituée de plus de 50% (en poids) de papier-carton : la feuille relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), la feuille devra être exempte de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégrée à la filière « emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Faible		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention  Pas d'impact  En cours d'étude  Impact environnemental

CONCLUSION DU CEREC

La feuille se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage. La fraction plastique sera éliminée lors des étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Afin d'augmenter le rendement fibreux, le CEREC recommande de limiter la quantité de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité.

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour la feuille non imprimée telle que soumise au CEREC.

Dans l'hypothèse où la feuille ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de procédé ;
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de procédé.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout du pictogramme « TRIMAN » recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE

552CD09B3F764DF...



Christian PICARD

Avis Technique N°194A

Date de validation 5/07/2021: